

AFGSU Niveau 2

Contexte

Créée en 2006 et obligatoire dans la majorité des cursus de formation des professionnels de santé et paramédical, l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2 doit permettre d'améliorer la prise en charge des urgences vitales et potentielles. Elle doit également permettre aux professionnels d'agir efficacement en cas de crise sanitaire. L'arrêté du 30 décembre 2014 abroge l'arrêté du 3 mars 2006 concernant plusieurs articles. Ainsi, l'AFGSU 2 selon l'article 1 est « destinée aux professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants [...] également ouverte aux personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique... ». Une fois l'attestation acquise, le professionnel devra l'actualiser tous les 4 ans dans le cadre de la formation continue et pour ce faire, effectuer un recyclage de l'AFGSU 2.

Objectifs

Se préparer à l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 suivant l'arrêté du 30 Décembre 2014 **Objectifs** : □ Acquérir les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à la prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale

Renseignements complémentaires

Adrien PICHON - 02.54.46.55.05 - a.pichon@anhf.fr

Programme

- Les urgences vitales : Alerter et protéger
- □ Les différentes situations d'urgences vitales
- □ Les urgences vitales : les bonnes pratiques d'intervention
- □ Urgence vitale : l'arrêt cardiaque
- □ Le matériel d'urgence
- □ Evaluation : mise en situation
- □ Les urgences potentielles : rappels, identification et intervention
- □ Participer à un relevage et à un brancardage en équipe
- □ Evaluation : mise en situation
- □ Le risque infectieux
- □ Les différents dispositifs liés aux risques collectifs

- ☐ Sensibilisation au risque NRBC

Public

Métiers de la pharmacie (préparateur en pharmacie, aide pharmacien), Métiers de la rééducation (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien, pédicure podologue), Métiers de l'aide à la personne (ASH, Assistant de vie sociale, maîtresse de maison, brancardier), Métiers de l'assistance aux soins (AS, AMP/AES, Accompagnant éducatif et social, Aux. de puériculture, ambulancier), Métiers des soins infirmiers (infirmier, IADE, IBODE, puéricultrice)

Exercice

2017

Code de formation

H103

Nature

AFC

Organisé par

FORMA SANTE

Durée

21 heures

Typologie

Action prioritaire (ex DPC)